

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 13-002477 / 67619531
Resilux Schweiz AG, 1994 Aproz (Nendaz)
Fabrication de bouteilles pour boissons en PET
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
9 H
01.12.2013–30.11.2016 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 13-002916 / 83179037
SAG Logistics AG, 1037 Etagnières
Logistique, préparation et triage pour le transport des pièces de rechange pour les camions et des machines de construction
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H, 9 F
01.01.2014–31.12.2016 (Nouveau permis)
- 13-002902 / 64352229
Baxter BioScience Manufacturing Sàrl, 2000 Neuchâtel
Départements BDS, Maintenance et process ctrl, QE
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
51 H, 3 F
01.01.2014–31.12.2016 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 13-002789 / 52020625
Essor Rosse et Affolter S.A., 2738 Court
Secteurs décolletage et CNC: surveillance des équipements de production
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H
01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 13-002920 / 1510402
MA Service s.r.l., 00132 Roma
Entretien et réparation des trains Cisalpino à réaliser en dehors de l'exploitation des véhicules concernés.
Horaire indispensable pour des raisons techniques
15 H
01.01.2014–31.03.2014 (Renouvellement)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 13-002863 / 53870107
Tokheim Switzerland S.A., 1762 Givisiez
HelpDesk / Service Technique externe
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
2 H
15.02.2014–14.02.2017 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 13-002474 / 51977678
Erie-Electroverre S.A., 1680 Romont FR
Verrerie: fabrication du verre étiré
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
24 H
01.12.2013–30.11.2016 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (tél. 031 322 29 48).

14 janvier 2014

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail